



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Rugby a XIII

Question écrite n° 38795

Texte de la question

M Philippe Sanmarco appelle l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse et des sports, sur les très vives inquiétudes que suscite la décision de la commission ad hoc chargée d'établir la liste des disciplines sportives de haut niveau, visant à ne pas reconnaître cette qualité au rugby à XIII. Alors que ce jeu se pratique tant en Europe que dans le Pacifique et que ses adeptes sont en train d'organiser son expansion internationale (implantation aux USA) en Hollande, organisation du championnat du monde des clubs dont la finale est prévue au Japon, cette décision conduirait à exclure la France de ce mouvement. En conséquence, il lui demande quelles mesures il entend prendre pour éviter le déclassement de ce sport.

Données clés

Auteur : [M. Sanmarco Philippe](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38795

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 avril 1988, page 1403